

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

**Date d'envoi de la convocation :** 9 Décembre 2022

**Présidence de :** M. SUGUENOT,  
Maire

**Présents :** Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,  
PUSSET, GLOAGUEN, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,  
*Adjoints*

Mmes, MM BERNHARD, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,  
CHAMPION, DIERICKX, FALCE, FEVRE, JEUNET-  
MANCY, LABEAUNE, PELLETIER, PIERRON, ROUXEL-  
SEGAUT, VION,  
*Conseillers municipaux,*

**Secrétaire :** Mme FOUGERE,

**Ont donné pouvoir :**

⇒ ***Pour toute la séance :***

M. BOUILLET à Mme BERNHARD,  
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,  
MME CHATEAU à Mme CAILLAUD,  
M. FAIVRE à Mme DIERICKX,  
Mme LONGIN, à Mme LEVIEL,  
Mme PAGNOTTA à M. BOLZE,  
M. REPOLT à M. CHAMPION,  
MME REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ ***Après son départ :***

M. BLANC à M. COSTE,

⇒ ***Jusqu'à son arrivée :***

**Absent(e)s- excusé(e)s :**

M. MONNOT,

## ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder les rapports de ce conseil municipal, Alain SUGUENOT rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de l'année. Il note que c'est un rendez-vous important puisque celui-ci est consacré au vote du budget primitif 2023.

Il informe l'assemblée de la date du prochain conseil municipal prévu le 26 janvier avant d'évoquer les temps forts de la collectivité à venir.

Il invite ainsi le conseil à se rendre au Palais des Congrès mercredi 4 janvier à 18h à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, Président de l'Agglomération. Il ajoute que cet évènement sera précédé d'un moment dédié au personnel municipal avec une mise à l'honneur des agents nouvellement retraités.

La parole est laissée à Carole BERNHARD avant l'approbation du Conseil municipal du 10 novembre 2022.

Lors de la dernière séance, la conseillère municipale tient à rappeler qu'un débat intéressant s'est tenu à de la prise de parole du groupe d'opposition et des réponses d'Alain SUGUENOT, dont il n'est pas fait mention dans le compte rendu.

En réponse aux propos de Pierre Bolze, qui rappelle que « *le développement économique de BEAUNE n'a pas empêché la collectivité de rendre plus de 10 hectares et demi de terrain non constructibles ces dernières années afin de faire de Beaune une ville paysagère toujours plus durable* », l'élue affirme que Raphaël BOUILLET est intervenu pour redire que cela était vrai mais que la ville ne cessait de s'étendre. Le conseiller municipal a ainsi fait savoir qu'une prise de vue aérienne ne pouvait que confirmer ce fait et que l'extension de nos villes, comme la sanctuarisation des terres agricoles relevaient bien de politiques volontaristes et affirmées.

Carole BERNHARD regrette également que le texte des vœux ne soient pas joints car cela ne permet pas de valider la modification du texte avec la suppression des deux derniers paragraphes.

## HORS COMMISSION

➤ **Rapport 1 – Délégation au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L-2122.22 du Code Territoriales**  
(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

## RAPPORTS SOUMIS A COMMISSION

➤ **Rapport 2 – Relations contractuelles entre la Ville et les Associations beaunoises et autres organismes**  
(Rapporteur : MME Anne CAILLAUD.)

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le projet de convention joint en annexe,
  - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document contractuel à intervenir, avec les Présidents ou responsables des Associations et des Organismes concernés

### ➤ **Rapport 3 – Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO)**

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

- Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,
- PREND ACTE du compte-rendu annuel d'information relatif au traitement des RAPO pour l'année 2021, portant sur les indicateurs prévus dans le cadre de l'article R2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ➤ **Rapport 4 – Contrat de bassin Versant de la Dheune**

(Rapporteur : M. Xavier COSTE.)

Xavier Coste détaille un rapport dédié au contrat de bassin de la Dheune avant de laisser la parole à Carole BERNHARD.

La conseillère municipale fait savoir que son groupe est favorable au vote de ce rapport. Elle tient toutefois à rappeler que le projet de réintégration urbaine de la Bouzaize dans Beaune capte entre ¼, et 1/3 du budget du Syndicat. L'élue espère ainsi que cette action ne se fait pas au détriment d'autres projets.

Xavier COSTE répond par la négative à Carole BERNHARD. Il explique que la subvention en question est apportée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse tout en ajoutant que le Syndicat apportera lui aussi sa contribution.

Carole BERNHARD profite également de ce rapport pour indiquer avoir été interpellée par les habitants riverains de l'Aigue, suite à une injonction écrite qui leur est parvenue par courrier. Celle-ci concerne le nettoyage des berges et du lit jusqu'à moitié de la rivière.

Elle explique que certains se sont émus de ce courrier alors que cet entretien était autrefois entièrement pris en charge et réalisé par les services municipaux. Elle demande ce qui explique ce changement d'habitude.

Le Maire répond à Carole BERNHARD que cet entretien n'a jamais été du ressort de la collectivité. Alain SUGUENOT note que l'injonction est relative à la loi de la mitoyenneté. Il concède que cette dernière a parfois pu réaliser, de manière ponctuelle, quelques faucardages dans des cas bien spécifiques, comme en cas de plante invasive ou lorsqu'un habitant, parfois en situation de handicap, était en incapacité de procéder à cet entretien.

Carole BERNHARD insiste surtout sur le fait que les habitants n'ont pas du tout apprécié la forme de l'injonction, avant de faire savoir que beaucoup de riverains sont des personnes âgées pour qui cette tâche est impossible sinon dangereuse. Elle demande ainsi à quoi peut servir d'embaucher une brigade verte, si ce n'est pour humaniser les relations avec la population, faire de la pédagogie ?

Alain SUGUENOT répond que des rendez-vous ont eu lieu avec certains riverains en amont de ces courriers. Le Maire de Beaune s'étonne que des personnes âgées puissent être surprises par ce courrier, puisque cela fait plus de trente ans que la collectivité formule cette demande de civisme et de citoyenneté auprès des habitants concernés. Il poursuit en ajoutant que ce courrier ne les exhorte pas directement à réaliser eux mêmes cette action. Le document les informe simplement que s'ils choisissent de ne pas le faire, la collectivité procédera à l'entretien par le biais d'une entreprise, mais à leur frais.

La parole est laissée à Geoffroy Brunel. Le conseiller municipal en profite pour interroger sur le réaménagement du cheminement de la Bouzaize de la rue Jacques de Molay au Pont de la Rocade. L'élue souhaite savoir quel sera l'impact pour les riverains concernés par ce projet.

Le Maire de Beaune répond au Conseiller Municipal qu'une concertation aura lieu avec les habitants en ajoutant que des travaux ont d'ores et déjà été entamés pour étudier la faisabilité de ce projet. L'avantage de celui-ci est de pouvoir bénéficier d'un dédoublement de la Bouzaize, qui permettra de passer à certains endroits par des propriétés de la Ville en citant notamment le Moulin Perpreuil.

Le Maire de Beaune souhaite avant tout rassurer en indiquant que la majorité des habitations au niveau du cours de la Bouzaize ne sera ainsi pas concernée par un réaménagement. Il évoque cependant quelques rétrécissements du cours au niveau de la rue Jacques de Molay qui pourront donner lieu à de légères adaptations par le biais de passerelles piétonnes.

Alain SUGUENOT se dit toutefois satisfait de voir une large adhésion de la population à ce projet qui permet aux habitants de se réapproprier leur rivière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat de bassin versant de la Dheune annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer ledit contrat, ainsi que tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

#### ➤ **Rapport 5 – Plan d'Aménagement forestier 2015-2029 : parcelles proposées à l'Etat d'assiettes 2023**

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le choix de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes citées ci-dessus,
- MANDATE l'ONF pour mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires,
- ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

#### ➤ **Rapport 6 – Acquisition Champ de Chavet – Famille VAXIVIERE**

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

Après la présentation de Xavier COSTE sur les contours de cette acquisition en champ de CHAVET par la famille VAXIVIERE, la parole est laissée à Carole BERNHARD. L'élue fait savoir que son groupe n'est pas opposé à l'acquisition de terrains par la Ville, mais qu'il ne désespère pas de voir la collectivité évoluer sur les projets qu'elle porte à cet endroit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des dites parcelles, aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais de transfert inhérents et de bornage seront à la charge de la Ville de BEAUNE ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout acte ou tout document relatif à cette vente.

#### ➤ **Rapport 7 – Acquisition Champ de Chavet – M. MAURICE**

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de ladite parcelle, aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais de transfert inhérents et de bornage seront à la charge de la Ville de BEAUNE ;

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout acte ou tout document relatif à cette vente.

### ➤ **Rapport 8 – Acquisition foncière Lieudit les Montchots**

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles CZ 149, 150, 151, 152 et 154, et acte que les frais de transfert inhérents seront à la charge de la Ville de Beaune ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout acte ou tout document relatif à cette vente.

### ➤ **Rapport 9 à 16 – Gestion des Ressources Humaines :**

(Rapporteur : Mme Sophie LEFAIX.)

Après la présentation du rapport n°13 par Sophie LEFAIX, la parole est laissée à Carole BERNHARD. L'élue souhaite, avant tout, revenir sur le rapport en lien avec l'Egalité Professionnelle Hommes Femmes. La conseillère ironise sur le fait que l'alerte enlèvement de ce rapport a bien fonctionné. Elle note que le conseil municipal doit bien admettre que ce rapport complet n'avait pas été produit l'an dernier. Elle poursuit en ajoutant que s'il s'agit de se faire une idée globale sur le point chaud des salaires, il faut piocher dans l'avant-rapport de novembre ainsi que dans celui-ci.

Filière	Salaire brut F	Nbe de permanents F	Salaire moyen F	Salaire brut H	Nbe de permanents H	Salaire moyen H	DIFF
ADMIN	1 449 732	39		312 360	2		
T+NT		49	29 586		9	34 706	-5120
ANIM	211 152	7		79 368	3		
T+NT		8	26 394		4	19 842	+6552
CULT	465 744	11		111 060	1		
T+NT		17	27 396		7	15865	+11531
SMS	830 988	19		29 916	1		
T+NT		33	25 181		1	29 916	-4735
POLICE	53 664	2		161 232	6		
T+NT		2	26 832		6	26 872	-40
SPORT	0	0	0	188 892			
T+NT	0	0	0		6	31 482	-31482
TECH	1 053 108	32		3 043 728	94		
T+NT		43	24 490		115	26 467	-1977
TOTAL	4 064 388	152	26739	3 926 556	148	26531	+208

Carole BERNHARD constate que le groupe majoritaire se félicite que le salaire brut moyen global des permanents soit plus favorable aux femmes. Cependant cette moyenne globale cache, à ses yeux, de grandes disparités par filières. Dans le cas où des hommes souhaiteraient travailler au service de la collectivité, elle leur suggérerait davantage de travailler au sein de la carrière administrative qui émerge à 34 706€ brut en moyenne, soit plus de 5000€ d'écart avec le salaire d'une femme de la même filière, ainsi que la carrière sportive avec une moyenne de plus de 31K€ brut.

Elle remarque que la filière sociale et médico-sociale dans laquelle les femmes sont sur-représentées par rapport aux hommes, ne leur rend guère justice avec un écart sur le salaire moyen de 4735€.

Elle note que la police municipale compte désormais 2 femmes et 6 hommes. Toutefois, ce secteur est, selon elle, celui pour lequel l'inégalité moyenne est la plus faible avec 40€ brut.

Carole BERNHARD inviterait ainsi les femmes à se diriger vers des filières culturelle et d'animation. Dans l'animation, le salaire moyen serait, d'après l'élue, de 6000€ supérieur à celui d'un collègue masculin, et dans la culture, de 11000€.

La conseillère municipale considère que ces moyennes par filière sont donc importantes, mais les données sont encore trop agrégées pour permettre d'aller plus loin dans les comparaisons. Pour l'élue, il serait vraiment très utile d'avoir les salaires par titulaires et non titulaires. Les non titulaires représentant une part majoritaire des effectifs dans de nombreuses filières.

Sophie LEFAIX s'interroge sur l'utilité que ces éléments pourraient avoir pour l'élue. L'Adjointe explique qu'il n'est pas cohérent de comparer une filière de 36 personnes avec une autres qui en compte 126. Il est, selon l'Adjointe, d'une évidence absolue que la moyenne des salaires sera plus élevée dans un service dans lequel il y a proportionnellement plus de managers que dans un autre.

L'Adjointe tient à défendre le travail des agents dans la réalisation de ce rapport qu'elle considère d'une réelle qualité, et qui met notamment en avant le fait que le salaire des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes.

Carole BERNHARD intervient de nouveau à la suite du rapport n°15. Dans cette photographie des effectifs, la conseillère municipale fait remarquer que la plupart des filières sont correctement pourvues dans l'ensemble, à l'exception de la filière administrative et la filière technique. Elle affirme que les manques se trouvent surtout dans les catégories C, ce qui est préjudiciable, car on imagine que la charge de travail répartie sur les effectifs réels est nécessairement plus lourde.

La conseillère municipale fait également remarquer une absence de bibliothécaire. Cela constitue selon elle un manque dommageable pour une ville qui mise sur son offre culturelle. Elle espère que cela est provisoire et que le poste sera rapidement pourvu

L'Adjointe en charge de la bibliothèque répond à Carole BERNHARD que les postes sont bien tous pourvus à la bibliothèque. Anne CAILLAUD concède que ce tableau peut parfois faire ressortir des éléments qui ne sont pas conformes en tout point à la réalité. Elle explique ainsi que la bibliothèque dispose d'un certain nombre de contractuels, ce qui peut amener à considérer que les postes ne sont pas pourvus au sens stricte du terme.

Elle affirme qu'il n'y a ainsi pas de problème d'effectif à la bibliothèque et qu'elle se réjouit d'avoir suffisamment d'agents dont elle ne peut que constater l'investissement et la qualité de leur travail.

Après la présentation du rapport n°16 relatif à l'organisation des services, la parole est laissée à Carole BERNHARD. La conseillère municipale souhaite revenir sur la rémunération des surveillants et surveillantes de baignade. Il est, selon elle, indispensable d'être plus attractif dans l'offre proposée.

A ses yeux, la période estivale a été calamiteuse, et a suscité beaucoup de mécontentement chez les concitoyens.

Elle explique que la fermeture du dimanche a été très mal perçue par les beaunoises et les beaunois qui travaillent toute la semaine et qui comptaient sur cette journée pour profiter de la piscine municipale.

Elle fait, par ailleurs, savoir que des fermetures intempestives ont aussi été rapportées, laissant les usagers devant une porte close, en pleine vague de chaleur. Carole BERNHARD considère que tout le monde n'a pas les moyens de se rendre à la baignade de Montagny et de payer une entrée au double du prix du bassin municipal. L'élue souhaite que cette mesure financière permette de recruter des personnes qualifiées qui garantisse la continuité de ce

service, surtout si la collectivité souhaite pérenniser un outil qui va *a priori* être rénové pour un budget conséquent.

Le Maire de BEAUNE répond à Carole BERNHARD que la collectivité a bien fait le constat des défaillances de cette saison. Il ajoute que des recrutements interviendront prochainement pour pallier ces dysfonctionnements, qui sont aussi le fait de comportements inadaptés de la part des usagers.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le règlement et le plan de formation pour la période 2023 – 2026,
  - APPROUVE l'ensemble des modalités d'organisation du temps de travail telles que présentées dans la délibération prise à cet effet,
  - DECIDE de modifier le protocole du temps travail annexé à la délibération prise à cet effet,
  - APPROUVE le nouveau protocole du temps de travail,
  - DECIDE de modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet,
  - APPROUVE l'évolution des modalités d'organisation du temps de travail des agents de la Bibliothèque,
  - APPROUVE les nouvelles modalités d'attribution des titres restaurant,
  - APPROUVE la mise à jour du règlement d'attribution annexé à la présente délibération prise à cet effet,
  - DECIDE d'élargir le périmètre du service commun Pilotage de la Direction Générale des Services, telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet,
  - APPROUVE l'avenant à la convention de mise en commun de service,
  - PREND ACTE de la communication relative aux mises à disposition d'agents,
  - PREND ACTE de la communication en matière d'emplois des travailleurs en situation de handicap,
  - PREND ACTE de la communication en matière d'égalité Hommes – Femmes,
  - APPROUVE les modalités de minoration pour absence du RIFSEEP évoqués dans la délibération prise à cet effet,
  - PREND ACTE du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des agents municipaux, présenté en annexe à la délibération prise à cet effet,
  - APPROUVE la création de ces emplois,
  - APPROUVE la modification du tableau des emplois,
  - APPROUVE les modifications d'emplois entraînant création d'emplois,
  - APPROUVE la modification du tableau des emplois,
  - APPROUVE la modification de rémunération de ces emplois,
  - AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout acte dans ce cadre.

## ➤ **Rapport 17 – Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées 2021 et 2022**

(Rapporteur : M. Jonathan VION)

Après la présentation de ce rapport par Jonathan VION, la parole est laissée à Carole BERNHARD. La conseillère indique qu'il serait, selon elle, pertinent d'adjoindre à ces réalisations, la liste des actions qui seront entreprises. L'élue ajoute que la piétonisation du centre-ville, en particulier l'hyper-centre permettrait une accélération de l'accessibilité

Le Maire de BEAUNE entend cette remarque. Il renouvelle sa volonté de permettre à la collectivité de continuer à œuvrer dans ce domaine à travers des réalisations qui vont de pair avec les projets en faveur du développement des voies de circulation douces.

Jean-Luc BECQUET complète le propos du premier édile en affirmant que les actions entreprises ont permis de rendre le centre-ville accessible aux personnes à mobilité réduite quel que soit l'axe par lequel on vient. Il revient sur les nombreux abaissements de bordure effectués, avant d'insister sur le fait que la politique d'accessibilité est automatiquement intégrée dans chacune des réalisations d'urbanisme de la Ville de Beaune.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- PREND ACTE de cette communication en matière de travaux d'accessibilité réalisés en 2021 et 2022.

#### ➤ **Rapport 18 – Autorisations d'ouvertures dominicales**

(Rapporteur : MME Ariane DIERICKX)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la mise en œuvre d'une dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE pour 5 dimanches par an,
- NOTE que pour l'année 2023, les dérogations seront accordées aux dates suivantes : 15 janvier, 2 juillet, 19 novembre, 17 et 24 décembre,
- AUTORISE le Maire de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

#### ➤ **Rapport 19 – Mise à disposition de locaux municipaux de la Commune de BEAUNE au profit de la Communauté d'Agglomération**

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de renouvellement de la convention jointe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### ➤ **Rapport 20 – Rapports annuels d'activité et rapports annuels sur le prix et la qualité du service**

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication faite par le Maire des rapports annuels et bilans d'activités 2021 des Services publics suivants, joints à la délibération prise à cet effet :
  - Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud,
  - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public : de l'Assainissement, de l'eau potable, de la gestion des déchets, et des transports publics urbains, scolaires et à la demande
  - Rapport annuel du délégataire sur la gestion des transports publics, urbains, scolaires et à la demande, de l'eau potable et de l'assainissement.
- PREND ACTE de la communication faite par le Maire du rapport d'activités 2021 de la SPL BEAUNE CONGRES, joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

#### ➤ **Rapport 21 – Gestion du Palais des Congrès – Choix du Délégué**

(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 7 non-participation (MME ET MM FALCE, FOUGERE, DIERICKX, CAILLAUD, BECQUET, PIERRON, LEVIEL) :

- APPROUVE le choix de la Société Publique Locale Beaune Congrès comme délégataire du service public relatif à l'exploitation du Palais des Congrès de la ville de Beaune ;
- APPROUVE la convention de délégation de service public annexée à la délibération prise, sous forme d'affermage, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- AUTORISE le Maire à signer avec la Société Publique Locale Beaune Congrès, la convention de délégation de service public ci-annexée et d'exécuter toute mesure nécessaire.

#### ➤ **Rapport 22 – Gestion active de la dette**

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation de la politique de gestion de la dette.

#### ➤ **Rapport 23 – Politique tarifaire 2023**

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs applicables en 2023 ainsi que leur date d'entrée en vigueur selon les conditions précisées dans le document récapitulatif joint en annexe

#### ➤ **Rapport 24 – Décision modificative n° 4**

(Rapporteurs : M. Jean-François CHAMPION et Michel PIERRON)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire :
  - à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
  - à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
  - à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

#### ➤ **Rapport 25 – Budget Primitif 2023**

(Rapporteurs : M. Jean-François CHAMPION et Michel PIERRON)

Avant de laisser la parole à Jean-François CHAMPION et Michel PIERRON pour la présentation de ce Budget Primitif 2023, le Maire de BEAUNE décrit un exercice exceptionnellement difficile cette année. Il compare même la réalisation de ce budget à un véritable défi compte tenu d'un contexte inflationniste, mais aussi de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique, le tout dans une période post épidémie avec de faibles perspectives de croissance selon la Banque de France.

Il insiste également sur les imprécisions budgétaires de la part du gouvernement qui conduisent à désengager l'Etat vis-à-vis des collectivités, tout en leur imposant une charge plus lourde dans leur gestion financière.

Toutefois, malgré la baisse des dotations de l'Etat, Alain SUGUENOT souligne que la collectivité parvient à proposer un budget avec des bases financières solides.

La gestion rigoureuse de la collectivité permet d'absorber, cette crise sans impacter les projets et les priorités du mandat. Il revient ainsi sur certains projets emblématiques à venir en 2023 comme la finalisation de la Cité des Vins et du Parc de la Chartreuse. Dans le domaine éducatif, le premier édile cite la création d'un Pôle Scolaire Blanches-Fleurs, la rénovation du groupe scolaire Champagne Saint-Nicolas avant d'évoquer les prochains équipements sportifs tels que le futur vestiaire du stade de football de Vignoles ainsi que le futur stade nautique, qui fait d'ores et déjà l'objet de crédit de montage en vue de ses premiers travaux à l'hiver 2024. Après avoir mentionné le renouvellement de près d'un quart du parc des horodateurs, Alain SUGUENOT termine en abordant divers investissements d'urbanisme comme la poursuite du contournement de BEAUNE, ou encore les réalisations en faveur de la mobilité douce et de l'accessibilité aux équipements municipaux.

Le budget voté assure également un programme ambitieux pour l'entretien et la valorisation du patrimoine. Il cite ainsi la restauration du Théâtre de Verdure.

Alain SUGUENOT indique que l'ensemble des budgets s'élèvent à 48,5 millions d'euros pour cet exercice. Le budget principal d'un montant de 47,2 millions d'euros est constitué à 64 % de dépenses de fonctionnement.

Il conclut en affirmant que les finances laissent apparaître une ville en bonne santé financière, dont la maîtrise des dépenses et des charges confortent les grands investissements sans augmenter son endettement et sa fiscalité.

Alain SUGUENOT laisse la parole à Jean-François CHAMPION pour une présentation plus détaillée du compte administratif 2022.

Après l'intervention de Jean-François CHAMPION, la parole est laissée à Carole BERNHARD.

La conseillère municipale commence par regretter que ses recommandations, émises lors du débat d'orientations budgétaires, n'aient pas été prises en considération.

Elle souhaite toutefois interroger le Maire de BEAUNE sur plusieurs lignes budgétaires. L'élue revient ainsi sur la section de « Fonctionnement – Dépenses », dont l'article 6288, relatif aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires, montrent une augmentation de 6630€ à 102 730€. Carole BERNHARD souhaite en connaître la raison.

Jean-François CHAMPION explique à Carole BERNHARD que cette question bien spécifique nécessite la communication d'éléments bien spécifique de la part du service finance afin de lui apporter une réponse claire et précise.

L'élue poursuit en abordant la section « Fonctionnement – recettes ». Elle interroge sur l'augmentation des recettes relative au stationnement et à la location de voie publique, qui croît de 100 000€, en passant de 830 000 à 935 000.

Pierre BOLZE répond à la conseillère municipale que les recettes de stationnement qu'elle évoque, se situent actuellement dans une dynamique de croissance. Il explique ainsi cette augmentation par la politique tarifaire appliquée, ainsi que par l'adhésion de l'utilisateur aux nouvelles facilités de paiement mises en place comme le paiement par carte bancaire ou par le biais d'un smartphone.

Carole BERNHARD interroge ensuite sur les redevances des services à caractère culturel, à travers lesquelles il est constaté une progression de plus de 150 000€.

Charlotte FOUGERE répond à l'élue que cette augmentation s'explique par un étoffement de l'offre culturelle avec de nouveaux événements proposés aux Beaunoises et aux Beaunois. Elle évoque notamment une programmation plus enrichie de la Lanterne Magique, la mise en place d'un festival d'humour les 10 et 11 mars ainsi qu'un nouveau festival sous l'égide d'André Manoukian prévu à l'automne prochain. L'Adjointe à la Culture termine en abordant les prochains événements des musées en 2023, avec une exposition dédiée aux grandes figures Beaunoises au printemps et une seconde exposition intitulée « Le Peintre et l'Alchimiste » qui aura lieu en automne.

Carole BERNHARD revient ensuite sur la partie consacrée aux « Dotations et participations ». Elle note que la ligne 7478 « participation autres organismes » est divisée par 10, en passant de 409 379 à 42 500. Elle souhaite en connaître la raison.

Jean-François CHAMPION explique à la conseillère municipale que cette division s'explique la participation de service public au Palais des Congrès qui était de 360 000 euros.

Carole BERNHARD évoque ensuite la section « Investissement-dépenses », relative aux immobilisations corporelles, dont la ligne 2115 montre que les terrains bâtis passent de 180 000€ à 800 000 €. Elle souhaite ainsi savoir à quels projets correspondent ces dépenses.

Le Maire de BEAUNE explique à la conseillère que ces dépenses sont en fait des provisions pour acquisition, liées aux nombreuses cessions réalisées par la collectivité, notamment dans le cadre du Parc de la Chartreuse et du projet en Chavet.

Carole BERNHARD revient ensuite sur la ligne 2315, relative à la section « Installation, matériel et outillage technique ». Elle constate que celle-ci fait plus que doubler, en passant de 1 528 800€ à 3 425 783€.

Alain SUGUENOT explique que cette section peut sembler importante, mais qu'elle reprend l'ensemble des acquisitions de la collectivité dans le cadre de ses nombreux projets, notamment celui du Parc de la Chartreuse, par le service des Parcs et Jardins.

Carole BERNHARD prend acte des réponses données par le Maire de BEAUNE et ses élus. La conseillère municipale indique cependant que son groupe se trouve face à un budget sans surprise. Ce dernier ne retient aucune proposition de son groupe, et ne fera donc, à ses yeux, pas progresser la ville sur les volets de la solidarité, de la participation citoyenne et de l'écologie. Selon elle, le budget proposé se cantonne à une vision conventionnelle de ce que doit être le développement d'une ville.

L'élue revient ensuite sur les nouvelles Autorisations de Programme en évoquant le nouveau pôle scolaire Blanche Fleurs, issu du regroupement des écoles maternelles et élémentaires. Elle demande ainsi si cette restructuration s'inscrit dans une planification globale.

Le Maire de BEAUNE répond de manière affirmative. Face au défi énergétique, aux difficultés liées aux transports et au personnel. Alain SUGUENOT insiste sur le fait qu'il existe désormais à Blanches Fleurs une vraie volonté de Pôle grâce aux réflexions qui ont pu être menées avec l'Education Nationale. Dans le contexte actuel et dans un souci de qualité de service, la Ville de BEAUNE se doit de montrer l'exemple à travers ce regroupement, dont le modèle pourra être étendu aux sites des Peupliers, de Champagne et de Saint-Jacques.

Carole BERNHARD poursuit en notant que la Ville ambitionne en 2023 de verdir son parc de véhicules. Elle demande quels en seront les moyens d'action.

Jean-François CHAMPION rappelle avant tout l'omniprésence des actions environnementales dans le cadre de ce budget. Il cite ainsi tour à tour la poursuite du contournement de Beaune, le réaménagement du boulevard, de la route de Pommard et la route de Verdun. Chacun de ses projets favorise plus que jamais les voies de circulation douce à travers la réalisation de pistes cyclables. Le délégué aux finances fait savoir que plus de 100 000 € seront investis pour verdifier le centre-ville.

Carole BERNHARD reprend la parole pour évoquer la rénovation énergétique du groupe scolaire Champagne.

Elle considère ainsi cela comme une bonne nouvelle. Toutefois, elle se demande si ce choix résulte d'un diagnostic énergétique de toutes les écoles, et si ce site a été identifié comme prioritaire. Si un diagnostic a bien été réalisé, la conseillère municipale demande à ce que celui-ci soit porté à la connaissance de tous les élus.

Carole BERNHARD souhaite par ailleurs savoir quand la collectivité procédera à un audit énergétique de tous les bâtiments municipaux afin de mettre sur pied un véritable plan de rénovation de notre patrimoine communal.

Selon l'élue, la collectivité est restée au point mort sur ce sujet pendant des années. Elle met en avant un abandon du patrimoine communal tel que le château de Vignoles, la maison des syndicats, au point que les réparations deviennent si coûteuses que la vente reste, d'après la conseillère, la moins pire des options comme en témoignent les nombreux rapports de cessions depuis 2 ans.

Carole BERNHARD affirme que d'autres choix sont possibles dans ce domaine. L'entretien, la rénovation, la réhabilitation permettrait de redonner aux habitants l'usage de ce patrimoine sous des formes diverses.

Elle cite par exemple la création de logements communaux, d'une Maison des familles, ou d'un Tiers-Lieu.

Pour Carole BERNHARD, la guerre en Ukraine a mis en évidence la fragilité du modèle socio-économique basé sur la dépendance à l'« extractivisme » et aux énergies fossiles.

Le retard pris dans la rénovation énergétique des bâtiments fragilise aussi le budget en augmentant la facture énergétique globale.

Pour l'élue, ce budget n'est pas un budget vert compte tenu de son manque de lucidité et d'ambition sur le volet énergétique, mais aussi par son absence de prévoyance et de volonté de sanctuariser les terres agricoles. Elle constate, par ailleurs, le refus de la collectivité de rendre le pouvoir aux habitants en instaurant des conseils de quartier, un conseil municipal des jeunes et des budgets participatifs.

Carole BERNHARD interpelle le conseil municipal sur la nécessité d'un budget climatique, où la question environnementale sera un élément d'arbitrage central des décisions, et pas seulement ce qu'elle considère comme un supplément d'âme.

L'élue propose ainsi que l'ensemble des élus, mais aussi les agents des services, puissent participer à une animation de la Fresque du Climat, afin de se former très rapidement à l'ensemble des enjeux et des solutions possibles.

La conseillère municipale termine son intervention qu'elle votera contre le budget proposé.

Le Maire de BEAUNE prend acte de l'intervention de Carole BERNHARD. Il regrette toutefois un propos répétitif, qui va à l'inverse des actions entreprises par la collectivité.

Pour le maire de BEAUNE, les préoccupations environnementales de l'élue font, au contraire partie intégrante du budget d'investissement proposé. Il rappelle ainsi la future zone zéro carbone de la Cité des Vins et du Parc de la Chartreuse, qui était initialement destinée à devenir un site pour la grande distribution.

Il revient ainsi sur la création du Parc de la Creusotte, ainsi que sur sa décision de rendre inconstructible la moitié des terrains en secteur en Chavet et près de 14 hectares de terrains destinés à des entreprises, près du rond-point Philippe Le Bon.

Le premier édile évoque tour à tour les actions de la collectivité notamment dans le cadre du programme de rénovation énergétique, du développement des pistes cyclables ou encore de la politique du logement, qui conduit à présenter un budget dans lequel chacune des lignes intègre l'enjeu environnemental.

La parole est ensuite laissée à Geoffroy BRUNEL. Le conseiller municipal concède que la préparation de ce budget ait pu être un exercice difficile compte tenu de la conjoncture incertaine.

Dans ce contexte, l' élu considère qu'il serait dommageable de se priver d'actions peu coûteuses, notamment par le biais de la gouvernance.

Il revient ainsi sur sa proposition de proposer une diffusion des débats municipaux et de mettre en place des conseils de quartiers avec des budgets participatifs.

Il invite par ailleurs le Maire de BEAUNE à permettre aux élus de l'opposition d'avoir accès aux mêmes droits à l'information ainsi qu'aux outils de communication numérique.

Parmi les projets de la collectivité, Geoffroy BRUNEL note que les travaux du stade nautique sont repoussés avant d'affirmer qu'il serait plus opportun de confier cet équipement à la Communauté d'Agglomération.

Le conseiller municipal termine son intervention en interpellant Alain SUGUENOT sur la diminution démographique, dont le dernier rapport de l'INSEE place la Ville de BEAUNE sous la barre des 20 000 habitants.

Alain SUGUENOT répond au conseiller municipal que le rapport de l'INSEE fait aussi valoir une stabilisation de la décade évoquée par Geoffroy BRUNEL.

Le premier édile explique également que la Région Bourgogne Franche-Comté perd en trois ans l'équivalent d'une ville comme Lons-Le-Saunier. Le vieillissement de la population, également soulevé par Geoffroy BRUNEL, est, selon le maire de Beaune, le choix d'une population qui choisit de s'installer à BEAUNE pour leur retraite.

S'il se réjouit que cette population élise domicile à BEAUNE, il note que la population jeune diminue sur l'ensemble de la Côte au profit de la plaine, où les familles peuvent trouver une offre immobilière moins onéreuse.

Pour le Maire de Beaune, tout l'enjeu de la collectivité est désormais d'affronter cette déperdition en trouvant un équilibre entre l'objectif d'une ville plus durable, ancrée dans l'avenir et le développement d'une politique de logement qualitative nécessaire au développement économique.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour et 2 voix contre,
- ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal, du Budget Autonome Camping, du Budget Annexe Zone de l'Aérodrome BEAUNE-CHALLANGES et du Budget Annexe de BEAUNE Congrès pour l'exercice 2022, dans les conditions décrites dans les documents budgétaires communiqués aux élus

selon les maquettes réglementaires des nomenclatures comptables en vigueur à la date du vote,

- **AUTORISE** le Maire :
  - à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires,
  - à procéder au lancement des consultations et appels d'offres pour l'exécution des dits budgets,
  - à solliciter les subventions et autorisations d'engagement immédiat des dépenses sans perte du bénéfice des subventions auprès des collectivités et organismes concernés, et à signer les conventions de partenariat en cas de nécessité,
  - à solliciter le versement des fonds de concours et subventions auprès des financeurs sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal,
  - à procéder, sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés, compte tenu du vote du présent Budget au niveau de chaque chapitre,
- **APPROUVE** le versement des subventions au profit de :
  - Le CCAS pour un montant de 830 000 €
  - l'Association Beaunoise pour une intervention Territorialisée pour un montant de 255 000 €,